

REGLES DE SELECTION DE L'EQUIPE DE FRANCE 2025/2026

ANNEXE 4 RELATIVE AU COLLECTIF U23

Principes de sélection pour la constitution des bateaux de l'Équipe de France 2026 en vue des Championnats d'Europe et du Monde U23 et Jeux Méditerranéens.

Remarque :

En fonction des performances réalisées et du contexte international, la FFA se réserve le droit de réviser sa liste de compétitions de référence **au plus tard en avril 2026**.

Contexte :

Ces exigences pour la sélection du collectif U23 constituent une annexe aux règles de sélection de l'équipe de France 2025/2026 et apportent des précisions supplémentaires sur les épreuves que les rameurs et barreurs doivent accomplir pour être éligibles à :

- Une sélection dans l'Équipe de France U23 afin de participer aux Championnats du Monde 2026 à Duisburg (GER) 22 au 26 juillet.
- Une participation aux Jeux Méditerranéens de Taranto (ITA) 31 août au 3 septembre (à confirmer).
- Une participation aux Championnats d'Europe 2026 de Kruszwica (POL) 3 au 6 septembre (à confirmer).

Afin d'être sélectionnés, les athlètes devront accomplir les épreuves stipulées ci-dessous, sauf s'il existe des circonstances exceptionnelles (telles que définies dans les règles de sélection) empêchant leur réalisation. Dans ce cas, la FFA doit être informée de la raison spécifique conformément aux règles de sélection.

Épreuves du chemin de la sélection 2026	Dates	Lieux	Commentaires
Test à l'ergomètre 2000m	31 janvier	Paris Coubertin	-Ergomètre Concept II* -Drag factor libre
Test à l'ergomètre 30 minutes	20 février	Pôles/Clubs	-Ergomètre Concept II -Drag factor libre -Cadence libre
Test à l'ergomètre 5000m	23 février	Pôles/Clubs	-Ergomètre Concept II -Drag factor libre -Cadence libre
Championnat de France bateaux courts	27-29 mars	Cazaubon	Bateaux qualifiés aux championnats interrégionaux bateaux courts
Régate de sélection 1	3-6 avril	CNE Vaires-sur-Marne	Sur convocation
Test à l'ergomètre 2000m	1 juin	Pôles/Clubs	-Ergomètre Concept II -Drag factor libre
Régate de sélection 2 Sélection Finale U23	4-7 juin	CNE Vaires-sur-Marne	Sur convocation

* Toutes les épreuves ergométriques sont à réaliser sur un ergomètre fixe.

A noter :

Dans l'intérêt de la performance du collectif U23 ou en cas de force majeure, la Direction Technique Nationale se réserve le droit de modifier, la liste ci-dessus.

Les athlètes qui poursuivent leurs études à l'étranger peuvent prétendre à une sélection en équipe de France U23. Les intéressés devront réaliser les épreuves suivantes et transmettre leurs résultats et s'ils sont convoqués, participer à la régate de sélection 2.

Test à l'ergomètre 5000m	Entre le 15 et 28 février		-Ergomètre Concept II -Drag factor libre -Cadence libre
Test à l'ergomètre 2000m	Entre le 10 et 24 mai		-Ergomètre Concept II -Drag factor libre

S'ils ne sont pas présents à la régate de sélection numéro 2, la seule raison d'absence acceptée sera la participation aux finales universitaires. Il sera alors nécessaire de demander une attestation signée de l'université en cas de qualification au championnat national, si celle-ci empêche l'athlète de participer à la régate de sélection n°2 ou par une date trop proche dans le calendrier. Le résultat du test ergométrique 2000m de mai devra être inférieur à 6:05 minutes pour les hommes et à 7:05 minutes pour les femmes pour intégrer les 15 premiers jours du stage terminal. Les rameurs et rameuses pourront alors être évalués pour renforcer les bateaux proches de la limite des 2 %, et tenter de décrocher une sélection pour les Mondiaux.

Concernant les PL U23 : (sans prise en charge sur les régates de sélection)

Suivre tout le chemin de sélection U23 et être au poids demandé aux différentes étapes :

- Janvier : Championnat de France Indoor (Homme : <= 75 kg, Femme : <= 61 kg)
- Février : Test Ergomètre 5000m (Homme : <= 73kg, Femme : <= 60kg)
- Régate de sélection 1 : Homme 72,5 kg, Femme 59 kg, (pesée chaque matin 2h avant la course).
- Régate de sélection 2 : Équipage masculin 71 kg, équipage féminin 57,5 kg. Skiff homme 72,5 kg, skiff femme 59 kg (pesée chaque matin 2h avant la course).

Championnats interrégionaux bateaux courts :

Obligatoires pour se qualifier aux championnats de France bateaux courts.

A l'issue de ces championnats et en tant que de besoin, la Direction Technique Nationale s'autorise à ajouter des qualifiés pour les Championnats de France bateaux courts.

Pour les deux sans barreur participant aux championnats interrégionaux bateaux courts, le lieu de participation sera déterminé en fonction des appairages. Les rameurs et les rameuses inscrits en pôle sont autorisés à participer à ces épreuves sur la même inter-région que leur structure de rattachement.

Régates de sélection :

Le Directeur de l'Équipe de France d'aviron, assisté par la coordinatrice des collectifs jeunes et équipes de France U19/U23, se réserve le droit exclusif de choisir les compositions des équipages des régates de sélection prévues dans le chemin de la sélection.

Pour envisager la sélection d'un équipage U23 pour un championnat de référence, le seuil minimal de performance requis devra se situer environ à 2% (du pourcentage du temps

pronostique) du meilleur équipage U23 français pour une sélection aux championnats du monde dans une discipline du programme olympique.

Un équipage FFA ne sera considéré comme équipage de référence que si son meilleur temps sur 2000m atteint environ 95% du temps pronostic de référence dans une discipline du programme olympique.

Ces seuils de performance sont établis en supposant des conditions environnementales neutres. Le Directeur de l'Équipe de France d'aviron et la coordinatrice des collectifs jeunes et équipes de France U19/23, en concertation avec les entraîneurs, peuvent ajuster ces références minimales en fonction des conditions météorologiques.

Atteindre ces seuils minimaux ne garantit pas une sélection. Ces seuils représentent uniquement les critères minimaux permettant au Directeur des Équipes de France d'envisager la sélection d'un bateau.

Stages de préparation :

Les participations aux stages de préparation sont obligatoires pour tous les athlètes sélectionnés, sauf accord contraire du Directeur de l'Équipe de France d'aviron.

Restrictions :

Tous les athlètes qui tentent une sélection pour les Championnats du Monde U23 ne pourront pas participer au Championnat National Sprint du 6 et 7 juin 2026.



Antonio MAUROGIOVANNI

Directeur de l'Équipe de France d'aviron



Sébastien VIEILLEDENT OLY

Directeur Technique National
Directeur Général